

« Aide à l'aménagement du temps de travail »  
Conseil Régional de Bretagne

Président : Josselin de Rohan

Primé : Michel Festy - Directeur général des services

### **Idée**

Choisi par l'entreprise et négocié avec les partenaires sociaux, l'aménagement du temps de travail peut aider les entreprises à s'adapter au rythme de leurs marchés et créer des emplois.

### **Objectif**

Rendre accessible la démarche de modulation et d'aménagement du temps de travail au plus grand nombre de PME, et sécuriser ou créer des emplois, notamment pour les jeunes.

### **Démarche**

Mise à disposition de moyens pour mener la réflexion et conduire les démarches concrètes de réalisation, en partenariat avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et l'ANACT (Association Nationale pour l'Aménagement des Conditions de Travail).

### **Contenu**

Le Conseil régional propose des diagnostics (réalisés par l'ANACT), facilite la préparation des accords d'entreprise par des aides au conseil, accordent aux entreprises qui s'engagent à créer ou à consolider des emplois des avances remboursables de 10 000 F par emploi (15 000 F pour un jeune de moins de 26 ans) et accompagne la formation des salariés appelés à une plus grande polyvalence.

### **Moyens**

Budget 97 : 15 MF

### **Bilan**

500 à 600 emplois en 97, dont plus de la moitié pour des jeunes de moins de 26 ans.

### **Commentaire du jury**

Des aides efficaces et ciblées qui suscitent et accompagnent le développement économique de toute une région.